

Sébastien Caré

LE LIBERTARIANISME

*Que
sais-je?*

À lire également en **Que sais-je ?**

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

Pascal Perrineau, *Le Populisme*, n° 4161.

Pierre-Yves Gomez, *Le Capitalisme*, n° 4204.

Bruno Amable, *Le Néolibéralisme*, n° 4242.

Béligh Nabli, *L'État de droit*, n° 4306.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite
conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN 978-2-7154-1341-2

ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2026, octobre

© Que sais-je ?/Presses Universitaires de France, 2026
5, allée de la 2^e DB, 75015 Paris

Introduction

Le libertarianisme américain n'est pas toujours pris au sérieux en France. Fréquemment associé à une galerie de personnages fantasques (de la romancière Ayn Rand au milliardaire Elon Musk, en passant par l'économiste anarcho-capitaliste Murray Rothbard ou l'exploitant de zoos Joe Exotic) et inspecté comme un cabinet de curiosités idéologiques (envisageant les privatisations les plus improbables, comme celles de la police, de la Lune ou des enfants), il s'offre aujourd'hui à nos médias comme une pièce de choix du folklore nord-américain. Si ses nombreuses outrances ne peuvent être niées, et reflètent à leur manière la nature du libertarianisme, on ne saurait pourtant y réduire un mouvement aujourd'hui sexagénaire, disposant de nombreuses organisations généreusement dotées et influentes, du premier troisième parti politique aux États-Unis et d'un corpus théorique sinon toujours convaincant, à tout le moins cohérent et copieusement fourni.

Pour se défaire de cette image tronquée et obtenir une première approximation de ce qui définit la pensée libertarienne, trois déformations usuelles nous semblent, à ce stade, devoir être écartées. La première, en usage dans les cénacles de la philosophie universitaire, revient à assimiler la position libertarienne à une défense jusrationaliste d'un principe de propriété sur soi et, ainsi, à n'en envisager que la seule version

offerte par le philosophe Robert Nozick, érigée comme l'arbre qui cache la forêt libertarienne. Nous constaterons toutefois non seulement qu'il existe d'autres versions du libertarianisme (conséquentialistes et même perfectionnistes), mais également que ce dernier se présente moins sous la forme d'un dogme systématisé et incontesté que comme un mouvement fédérant des pensées disparates réunies autour du projet commun de rénover, sous la forme d'une utopie, le libéralisme classique.

La deuxième distorsion que subit parfois le libertarianisme est plus récente, et sans doute plus délicate à réprouver. Elle consiste à assimiler ce courant de pensée à une doctrine d'extrême droite. Cette caractérisation se justifie par le virage populiste pris depuis la fin des années 2000 par le mouvement libertarien, de plus en plus dominé par une frange dite paléolibertarienne, ouvertement conservatrice et n'ayant plus de scrupules à s'associer avec une *Alternative Right* nationaliste et suprémaciste. Si cette manière d'appréhender le libertarianisme permet de rendre compte de ses récentes évolutions, et d'expliquer le soutien apporté par certains de ses tenants à Donald Trump, elle occulte malheureusement à la fois l'histoire du mouvement, qui s'est constitué dans les années 1960 à la faveur d'une rupture avec le conservatisme et d'une alliance avec la gauche radicale, et la persistance de beaucoup de libertariens à rejeter la pertinence du spectre gauche-droite, voire à revendiquer une appartenance à la gauche.

La troisième défiguration est la plus fréquente, qui envisage le libertarianisme comme une simple version du néolibéralisme. Il nous paraît cependant essentiel de ne pas amalgamer ces deux familles doctrinales et de

tracer entre elles une ligne de partage ferme. Une voie heuristique consiste à reprendre la distinction fameuse proposée par Paul Ricœur entre idéologie et utopie¹, et à considérer le néolibéralisme comme l'idéologie justifiant l'entretien du marché par une raison gouvernementale, et le libertarianisme comme l'utopie explorant l'horizon d'un marché auto-organisé. Ces définitions ont pour vertu de souligner que les deux courants de pensée entretiennent un rapport singulier à l'ordre établi et au pouvoir en place. Là où l'idéologie néolibérale justifie le recours à l'État pour gouverner les conduites, l'utopie libertarienne se révèle autrement subversive, renonce à toute proximité avec l'autorité étatique et condamne systématiquement la moindre de ses intrusions dans le commerce et la vie des individus. En pastichant le mot de Joseph de Maistre au sujet de la contre-révolution, qui ne devait pas être « une révolution contraire, mais le contraire de la révolution² », on peut considérer que le néolibéralisme défend un interventionnisme contraire, tandis que le libertarianisme n'admet que le contraire de l'interventionnisme.

La meilleure manière de caractériser le libertarianisme consiste ainsi à le définir comme une mutation utopique du libéralisme classique. Celle-ci s'obtient de deux manières. Elle suit tout d'abord un processus de généralisation consistant à projeter la logique du marché sur toutes les sphères de l'activité sociale, et à ainsi sortir le libéralisme du seul domaine économique

1. P. Ricœur, *L'Idéologie et l'utopie* (1986), Paris, Seuil, 2005.

2. J. de Maistre, *Considérations sur la France*, in *Œuvres complètes de Joseph de Maistre*, vol. I, Lyon, Librairie générale catholique et classique, 1891, p. 157.

dans lequel il avait tendance à s'enfermer. Les libertariens reprochent en effet au libéralisme classique d'avoir cessé d'être une philosophie politique imaginative et inspirante pour ne devenir qu'une doctrine économique, par trop concrète et pragmatique, et enrôlée à la défense conservatrice d'un *statu quo* peu enthousiasmant. Cette mutation obéit ensuite à un processus de subversion muant la défense des libertés en une contestation de l'État. Les libertariens plaident ainsi pour un retrait significatif de l'autorité publique, non seulement dans le commerce des individus, mais aussi dans la manière dont ils conduisent leur vie, et joignent par exemple à la dérèglementation du marché la défense d'une liberté d'expression absolue, au démantèlement de l'État-providence la légalisation des drogues ou encore à la lutte contre l'impérialisme américain la justification du droit de porter une arme.

À partir de cette définition, qui donne au libertarianisme une acception plus large que celle qui lui est généralement attribuée en France, le présent ouvrage s'attachera premièrement à reconstituer son histoire depuis ses balbutiements jusqu'à ses dernières manifestations. Il s'efforcera deuxièmement de restituer les idées-forces qui composent son programme théorique, qu'il soit épistémologique, moral ou politique. Il s'agira troisièmement d'examiner les différentes pratiques libertariennes à travers les diverses stratégies partisans, intellectuelles et expérimentales déployées au sein du mouvement pour transformer une réalité jugée trop étatisée.

CHAPITRE PREMIER

L'histoire du libertarianisme

Si l'usage du mot « libertarien » ne se fixe que dans les années 1960, on peut considérer que la doctrine qu'il vient qualifier est ancienne. Une généalogie du libertarianisme nécessite ainsi de porter tout d'abord une attention particulière à l'endroit de ses antécédents, de l'héritage qu'il prétend accueillir et de ses prémices au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agira ensuite de présenter l'émergence du mouvement libertarien dans les années 1960, son institutionnalisation dans la décennie suivante, sa désagrégation survenue au début des années 1980, puis son histoire récente jusqu'au virage populiste qu'il a pris ces quinze dernières années.

I. – Préhistoire et prémices du libertarianisme

Quand naît le libertarianisme ? Il existe deux manières de répondre à la question, selon que l'on inscrit cette pensée dans le temps long de l'histoire nord-américaine – qu'il faut alors faire remonter jusqu'à la période coloniale – ou que l'on envisage sa constitution, sous la forme d'un mouvement, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

1. Une tradition libertarienne aux États-Unis.
Bien qu'il se signale aujourd'hui sous la bannière d'un

néologisme, le libertarianisme s'enracine dans une tradition ancienne et peut être considéré comme la manifestation contemporaine d'un esprit antiétatiste proprement américain. Cette sensibilité trouve notamment ses origines dans certaines traditions protestantes dissidentes qui ont contribué à forger le credo américain individualiste. Elle se manifeste ensuite avec force au moment de la révolution américaine, et imprègne la pensée de certains Pères fondateurs, en particulier Thomas Jefferson et Thomas Paine, auxquels les libertariens contemporains se réfèrent encore volontiers. S'il ne disparaît pas totalement au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, cet esprit s'exprime de manière plus dissipée à travers différentes résistances à l'expansion du pouvoir étatique et sous les formes, très variées, du libéralisme classique, de l'anarchisme individualiste et de l'isolationnisme. Le libertarianisme se présente comme le produit de ces trois lignages et la synthèse de ces trois formes d'antiétatisme.

La première ascendance, la plus évidente, est celle du libéralisme classique, qui participe d'une forme d'antiétatisme économique articulée autour de la protection de la propriété privée et de la défense du libre-échange entre individus consentants. Bien que prôné par la plupart des Pères fondateurs, qui se réclamaient volontiers de John Locke et Adam Smith, le libéralisme classique ne trouva ensuite guère de théoriciens fervents aux États-Unis. Il semblait alors d'autant moins défendu qu'il était en quelque sorte spontanément satisfait. À la fin du XIX^e siècle, il fut toutefois à nouveau revendiqué par ceux que l'on appela les « apologistes américains », qui le détournèrent de sa vocation subversive originelle. Chargés de justifier les changements entraînés par le nouveau capitalisme industriel, ces économistes, à

l'instar de John B. Clark, James L. Laughlin et Simon Newcomb, employèrent la doctrine libérale à la défense des grands monopoles, des grands capitaines d'industrie et bientôt à la justification des pouvoirs étatiques d'écraser syndicats et associations agricoles, de fixer les prix, de réguler la compétition entre les industries et d'augmenter fortement les taxes douanières.

C'est précisément contre cette version conservatrice du libéralisme que les libertariens édifieront leur propre doctrine. Murray Rothbard identifie ainsi deux glissements liés l'un à l'autre dans l'histoire du libéralisme classique américain. Le premier, d'ordre théorique, consisterait en l'abandon progressif d'une philosophie des droits naturels pour un utilitarisme technocratique ou un darwinisme social. Le second ne serait que la conséquence stratégique du premier et correspondrait à une pente conservatrice inclinant les libéraux à abdiquer toute forme de radicalisme. « C'est ainsi que, à l'origine radicaux et révolutionnaires, opposés diamétralement aux conservateurs, les libéraux classiques en sont venus à adopter l'image de ce qu'ils avaient combattu¹. »

Pour mieux rompre avec ce libéralisme devenu conservateur, les libertariens accueillent volontiers un deuxième héritage, formulant un autre type d'antiétatisme que l'on peut qualifier de moral, et qui s'est incarné dans l'anarchisme individualiste du XIX^e siècle. Plusieurs grands penseurs anarchistes américains, et notamment Henry David Thoreau, Lysander Spooner et Benjamin Tucker, sont aujourd'hui encore fréquemment reconnus

1. M. Rothbard, *For a New Liberty. The Libertarian Manifesto* (1973), Auburn, Mises Institute, 2006, p. 17. Sauf mention contraire, les traductions sont de l'auteur.